

AVERTISSEMENT

Ce texte a été téléchargé depuis le site

<http://www.leproscenium.com>

Ce texte est protégé par les droits d'auteur.

En conséquence avant son exploitation vous devez obtenir l'autorisation de l'auteur soit directement auprès de lui, soit auprès de l'organisme qui gère ses droits (la SACD par exemple pour la France).

Pour les textes des auteurs membres de la SACD, la SACD peut faire interdire la représentation le soir même si l'autorisation de jouer n'a pas été obtenue par la troupe.

Le réseau national des représentants de la SACD (et leurs homologues à l'étranger) veille au respect des droits des auteurs et vérifie que les autorisations ont été obtenues et les droits payés, même a posteriori.

Lors de sa représentation la structure de représentation (théâtre, MJC, festival...) doit s'acquitter des droits d'auteur et la troupe doit produire le justificatif d'autorisation de jouer. Le non respect de ces règles entraîne des sanctions (financières entre autres) pour la troupe et pour la structure de représentation.

Ceci n'est pas une recommandation, mais une obligation, y compris pour les troupes amateurs.

Merci de respecter les droits des auteurs afin que les troupes et le public puissent toujours profiter de nouveaux textes.

Texte paru dans (Des)amours
chez ABS Editions
ISBN **9782915839500**
<http://www.abseditions.com>

POMPE FUNÈBRE

Synopsis : une cérémonie de mariage dans une mairie.

Personnages : le maire, les mariés flanqués chacun d'un témoin (peu importe le sexe) et les invités (nombre au bon vouloir du metteur en scène) parmi lesquels se trouvent obligatoirement deux vieilles dames.

Les invités vont représenter le chœur divisé en deux parties qui se répondent en chantant.

Costumes : le maire est ceint de son écharpe tricolore. Tous les autres personnages sont en vêtements civils de cérémonie.

Décor : une salle de mairie classique avec des bouquets de fleurs un peu partout.

Accessoire : un bouquet pour la mariée.

Durée : 15 minutes

Public : Adultes + grands ados

Le maire est debout face à la scène, code civil en mains et lit les articles relatifs au mariage.

Les mariés, les témoins et le chœur sont de dos.

La tension est nette chez le marié. Plus le maire avance dans la lecture, plus on sent son stress monter.

La mariée est extrêmement laide (là encore, détails au bon vouloir du metteur en scène).

Le maire (*lisant, regardant de temps en temps les futurs mariés*) : Article 212 , les époux se doivent mutuellement fidélité, secours et assistance. Ils assurent la direction morale et matérielle de la famille.

Le chœur de droite : Elle est toujours aussi moche ...

Le chœur de gauche : Avec son menton en galoche ...

Le chœur de droite : Elle aurait pu recouvrir sa tête ...

Le chœur de gauche : ... De tout un paquet de serviettes ...

Le chœur de droite : Hélas ! elle n'est pas musulmane !

Le chœur de gauche : Pas de pot, la mariée est profane !

Les témoins : Chut !

Le maire : Article 213, ils pourvoient à l'éducation des enfants et préparent leur avenir.

Le chœur de droite : Comme le marié a l'air stressé !

Le chœur de gauche : Il s'est mis dans un sacré borbier.

Le chœur de droite : Heureusement que le divorce existe.

Le chœur de gauche : Mais pourquoi être si alarmistes ?

Le chœur de droite : Vous avez vu sa gueule ?

Le chœur de gauche : C'est rien comparé à ses meules.

Le chœur de droite : Mais pourquoi épouse-t-il cette fille ?

Le chœur de gauche : Quand il vit seul, il dégobille.

Les témoins : Chut !

Le maire : Article 214, si les conventions matrimoniales ne règlent pas la contribution des époux aux charges du mariage, ils y contribuent à proportion de leurs facultés respectives.

Le chœur de droite : En cadeau, on devrait lui offrir un miroir.

Le chœur de gauche : À votre avis vont-ils concevoir ?

Les témoins : Chut !

Le maire : Article 215, les époux s'obligent mutuellement à une communauté de vie.

Il referme le code civil, tout sourire.

Le marié (*n'y tenant plus et levant le doigt*) : Euh ...

Le maire (*toujours tout sourire*) : Ah ! Je vois que notre jeune homme est pressé de dire oui. (*les témoins et les invités rient*) Attendez encore un petit peu ... j'ai deux trois choses à aj...

Le marié : C'est à dire que ...

Le maire (*machinal*) : Oui. Monsieur. Dites-moi tout.

Le marié : Oui ... Euh ... Non ... En fait ... Euh ... C'était juste que je trouvais que c'était ...

Le maire (*toussotant*) : Hum ... vous voulez dire ... vous trouvez que ... c'est ... hum ... un peu ... que ces articles sont ... hum ... lourds ?

Le marié (*se détendant un peu*) : Oui. C'est ça. Lourd. Voilà. C'est exactement ça. C'est le mot que je cherchais. Lourd. Ces articles sont lourds.

Le maire : Ne vous inquiétez pas. Tous les futurs mariés ont cette impression. Bien ... Maintenant passons aux choses ...

La mariée (*qu'on apercevait jusqu'ici de dos et qu'on voit désormais de $\frac{3}{4}$ se tourne vers son futur mari*) : Qu'est-ce qu'y a, mon toutounet ? T'as une crise d'angoisse tout d'un coup ?

Le marié (*la regardant, effaré*) : Non. Je ... me ... disais juste que ...

Le chœur de droite : Mais qu'est-ce qu'y se passe ?

Le chœur de gauche : Il y a quelque chose qui le tracasse.

Le marié : C'est que ...

La mariée : Ben quoi, mon toutounet. Fais pas ton timide !

Le chœur de droite : Mon toutounet. Comme c'est mignon. Les surnoms, ça se perd.

Le chœur de gauche : Wouf ! Wouf ! Ça sent le nonosse à sa mémère.

Fin de l'extrait